



CONTACTS:

- Mairie de Gy
164, rte de Gy
1251 GY
- Tél. 022.759.15.33
Fax 022.759.13.65
- Courriel:
info@mairie-gy.ch
- Site:
www.mairie-gy.ch
- Ouverture au public:
lundi et mardi
08h30 à 11h00
jeudi
16h00 à 19h00

ou sur rendez-vous

RAPPEL

Les détenteurs de chiens ont l'obligation d'acquiescer la marque de contrôle officielle 2012 (médaille) avant le 1er avril 2012 dans leur commune de domicile.

PGEE - Plan Général d'Evacuation des Eaux

La commune de Gy accompagnée des communes de Meinier, Presinge et Puplinge arrive au terme de l'élaboration de son PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux). L'enquête publique réalisée durant l'hiver n'a suscité aucun commentaire et le dossier sera présenté prochainement au Conseil d'Etat pour son approbation formelle.

Entamé en 2004, ce lourd dossier arrive enfin à son terme après avoir été mis en relation avec le PREE (Plan Régional d'Evacuation des Eaux). Le PGEE représente une planification de détail au niveau communal pour l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la surveillance de l'évacuation des eaux de la commune. Le PGEE permet :

- * de tirer meilleur parti des canalisations existantes et de dimensionner les nouvelles canalisations en fonction des objectifs de développement ;
- * d'imposer une politique de collecte adéquate qui commence par la gestion des eaux à la parcelle ;

- * d'adapter progressivement les systèmes d'assainissement aux nouvelles exigences légales et techniques ;
- * de planifier les interventions d'entretien et de renouvellement des installations et des canalisations ;
- * de maintenir la valeur du système d'assainissement ;
- * d'effectuer des dépenses ciblées et autofinancées ;
- * de maîtriser les coûts à long terme.

Il est à noter que le regroupement des communes de Gy, Meinier, Presinge et Puplinge dans le cadre de l'exécution de ce programme a permis de réaliser l'ensemble de cette opération avec des économies d'échelle en terme financier. Malgré le délai de réalisation très long, il s'avère que nos communes sont les premières à avoir finalisé ce processus sur le territoire genevois. Une jolie réussite de collaboration intercommunale alors même que le sujet de la gestion des eaux n'est pas une mince affaire dans nos communes de campagne.

ANIMATION SUR LA PLACE GYVI

Depuis le mardi 13 mars, un nouveau service vous est proposé à Gy. Sur la place Gyvi, tous les mardis dès 15h00, jusqu'à 20h00 environ, Monsieur François Cleusix propose ses délicieux **POULETS RÔTIS** qui sortent de son échoppe-grill. Pour des questions d'organisation, il est mieux de réserver son poulet au 076.565.11.17

D'autre part, dans le but d'animer notre nouvelle place du village, la mairie lance un appel pour compléter l'offre (légumes, fruits, ...) afin d'éventuellement créer un véritable marché. Les personnes intéressées à fournir une telle prestation sont cordialement invitées à se présenter à la mairie pour convenir des conditions.



Inscriptions au parascolaire pour l'année scolaire 2012-2013

Le giap nous informe que les inscriptions pour le restaurant scolaire « Le P'tit Gytan » pour l'année scolaire 2012-2013 auront lieu

**le mercredi 9 mai 2012
de 16h00 à 19h00**

à la salle du parascolaire au 1er étage de la salle communale de Gy, auprès de Mme Anne Katherine Maret.



Pointe-à-la-Bise: réouverture du Centre Pro Natura

De 15h à 17h: exposition et ateliers

De 17h à 18h30: partie officielle et conférences

A 18h30: buffet de produits du terroir à déguster à l'aveugle!

Au crépuscule, visite contée de la réserve naturelle et séance

d'observation de chauve-souris.

Programme gratuit et ouvert à tous.

Inscriptions et renseignements au 022 311 10 10 ou pronatura-ge@pronatura.ch

**le samedi 31 mars 2012
de 15h00 à 21h00**

Cette année, fête de nuit sur le thème de l'oreillard brun, cette splendide chauve-souris de nos régions!

Agenda:

- 31.03. Repas des aînés (sur inscription)
- 31.03 Expo Pro Natura
- 05.04. Vacances au scolaires
15.04.
- 14.04. Inspection cantonale de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Gy
- 19.04. Conseil municipal
- 24.04. Café Parents au CO Gradelle
- 25.04. Salon international du livre et de la presse
- 29.04.
- 06.05. Marathon de Genève
- 02.06. Vogue de Gy

Adieu vignette vélo!

LA VIGNETTE POUR LES VELOS EST SUPPRIMEE.

A partir de 2012, la vignette vélo n'est plus nécessaire. La couverture d'assurance qu'elle offrait aux cyclistes a donc disparu.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vérifiez que vous disposez d'une assurance responsabilité civile valable, et qu'elle couvre les dommages occasionnés lors d'un accident à vélo.

Souvenez-vous que la vignette reste obligatoire pour les

cyclomoteurs et pour les vélos électriques équipés d'une assistance au pédalage de plus de 25 km/h.

QUI PEUT VOUS RENSEIGNER?

www.adieu-vignette-velo.ch ou votre assurance.

Le Bibli-o-bus a 50 ans!

L'Association des communes genevoises et la Ville de Genève vous invitent à fêter les 50 ans du Bibli-o-bus au Salon international du livre et de la presse

du 25 au 29 avril prochain.

Depuis déjà 50 ans, les livres vont à la rencontre de leurs lecteurs d'abord en Ville de Genève, puis dans les communes genevoises. Aujourd'hui, 4 bus et des bibliothécaires professionnels permettent aux petits et aux grands de 29 communes genevoises de profi-

ter des joies de la lecture dans leur quartier, leur village ou leur ville.

Un de ces bus s'installera à Palexpo et les visiteurs pourront y découvrir ses prestations, s'inscrire pour devenir lecteur et même emprunter des livres. Le stand offrira un espace contes destiné aux enfants l'après-midi et pour tout public en début de soirée. Une animation dessin-concours sera aussi proposée aux enfants.

Horaire du Salon: tous les jours de 9h30 à 19h00, sauf le vendredi, nocturne jusqu'à 21h30.

Suicide : il faut en parler ! Invitation au Café Parents

L'Association des parents de la Gradelle et l'association *STOP suicide* organisent

un Café Parents interactif

à l'intention de tous les parents.

Comment aborder un sujet aussi sensible que le suicide, qui nous touche toutes et tous de près ou de loin ? Les experts de la prévention, les professionnels de la santé ou du social, tous s'accordent sur un

point: il faut parler du suicide. Mais la thématique est délicate, et il faut la traiter avec prudence, sans banalisation ni stigmatisation.

Comment repérer, comment dialoguer et prévenir?

Un groupe d'experts, composé de membres de l'Association Stop-Suicide et de travailleurs sociaux hors murs, tentera d'apporter des réponses et de donner des clés pour établir le

dialogue. Pour mieux comprendre les enjeux du dialogue et répondre à vos questions, ne manquez pas ce Café Parents le

**Mardi 24 avril 2012
à 20h00**

au Cycle de la Gradelle

Infos, contact et inscription par mail ou sms:

Bennici Frédéric
apeco.gradelle@gmail.com ou
078 630 85 30

Camps de printemps, d'été pour les enfants - Stages Agriviva

Les inscriptions pour les camps de printemps ou d'été sont pour la plupart ouvertes.

Renseignements sur:

- * http://www.ge.ch/loisirs_jeunes/camps.asp
(Service des loisirs de la jeunesse)
- * <http://www.geneve-loisirs.ch/>
(Base de loisirs Genève)
- * <http://www.camps.ch/>
(Centre Protestant de Vacances)

* http://www.key-english-school.ch/index_ge.html
(Key English School)

* <http://www.mjsr.ch>
(Mouvement Jeunesse Suisse Romande)

* <http://www.agriviva.ch>
(Agriviva, anciennement Horizon Ferme - stages pour les 14 à 25 ans)

entre autres.... Liste non exhaustive

Campagne de piégeage sur le territoire de Veigy-Foncenex

L'Acca de Veigy-Foncenex informe qu'une régulation de la population de renards par piégeage a été entreprise depuis la fin de la saison.

En effet, lors de la dernière saison de chasse, il a été constaté une prolifération de renards, dont

certaines étaient atteints par la gale.

Pour éviter tout incident lors de vos promenades avec vos chiens, il est conseillé de rester sur les chemins communaux et de prendre en laisse vos compagnons pour traverser les bois et les

champs (respect également pour les cultures).

La gale étant une maladie transmissible à l'homme, il ne faut pas toucher une bête morte, mais prévenir la mairie ou les APM qui feront suivre l'information pour que le nécessaire soit fait.

La levée des ordures ménagères du **lundi 9 avril 2012** (Lundi de Pâques) sera effectuée le **mardi 10 avril 2012**

Joyeuses Pâques !

